

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE**  
**DE L'UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI-PYRENEES**  
**du vendredi 6 novembre 2020**  
**par visio**

**PRESENCES ET REPRESENTATIONS :**

**Président du Conseil d'administration**

Philippe RAIMBAULT, Président de l'UFTMiP

**Représentants des établissements et organismes**

Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 Capitole,  
Emmanuelle GARNIER, Université Toulouse - Jean Jaurès,  
Jean-Marc BROTO, Université Toulouse III – Paul Sabatier,  
Catherine XUEREB, Toulouse INP, excusée a donné procuration à J-M. Broto  
Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse,  
Olivier LESBRE, ISAE-SUPAERO, excusé représenté par A. Haït  
Christophe GIRAUD, CNRS DR Midi-Pyrénées,  
Virginie MAHDI, CNRS, excusée a donné procuration à Ch. Giraud

**Personnalités qualifiées**

Dominique FROMENT, Crous,  
Olivier CHANSOU, ENAC,  
Réjane LAVENAC, ENAC,  
Pierre SANS, ENVT, excusé a donné procuration à E. Delmotte  
Emmanuel DELMOTTE, ENSFEA,  
Pierre FERNANDEZ, ENSA Toulouse,  
Jean-Yves FOURQUET, ENIT,  
Thierry ALCOUFFE, ONERA,  
Olivier BROSSARD, IEP, excusé a donné procuration à Ph. Raimbault  
Frédéric THIVET, Mines Albi,  
Christelle FARENC, INU Champollion,  
Caroline BARRERA, INU Champollion, excusée a donné procuration à Ch. Farenc  
Yann BARBAUX, Aerospace Valley,  
Hervé OSSARD, Agri Sud Ouest innovation, excusé  
Anne-France LAIR, CFTD, excusée  
Sophie AUDIGUIER, CGPME, excusée  
Michel SOUMET, CGT,  
Mérim DADOU, MEDEF, excusée

**Représentants des Personnalités extérieures**

Marie-France BARTHET, Région Occitanie,  
Patrick BERGOUGNOUX, Toulouse Métropole,  
Jean-Louis CHAUZY, CESER,  
Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL, Grand Albigeois, excusée a donné procuration à J.L. Chauzy  
Pierre CAHUZAC, Grand Auch,  
Amélie ROUSSILHE, excusée

## **Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs**

### **Secteur 1 :**

Xavier BIOY (SMART COMUE), excusé a donné procuration à C. Mascala  
Adrien BLANCHET (FSU et sympathisant(e)s),  
Cécile CRESPIY (SMART COMUE),  
Laurent GROSCLAUDE (SMART COMUE), excusé a donné procuration à B. Raquet  
*Siège vacant (SMART COMUE)*  
Jocelyne SOURISSEAU (Langues et Rayonnement),

### **Secteur 2 :**

Daniel BALOUP (Ensemble autrement),  
Ophélie CARRERAS (Ensemble autrement), excusée a donné procuration à S. Rose  
Franck COCHOY (Ensemble autrement),  
Med Mohammed KECHIDI (FSU et sympathisant(e)s), excusé  
Sonia ROSE (Ensemble autrement),  
Cécile MARY TROJANI (FSU et sympathisant(e)s), excusée

### **Secteur 3 :**

Laurent BOUDOU (FSU et sympathisant(e)s),  
Claire CHAPLIER (Ensemble pour la ComUE), excusée a donné procuration à A. Aoun  
Éric CRUBEZY (Ensemble pour la ComUE), excusé  
Noëlie DAVEZAC (L'Université de Toulouse pour tous), excusée  
Anne-Catherine PRATS (L'Université de Toulouse pour tous),  
Marie-Gabrielle SURAUD (FSU et sympathisant(e)s), excusée

### **Secteur 4 :**

Christophe CHASSOT (Ensemble pour la ComUE), excusé a donné procuration à R. Guivarch  
Ronan GUIVARCH (Ensemble pour la ComUE),  
David KAHN (FSU et sympathisant(e)s), excusé  
Michèle LALANNE (Ensemble pour la ComUE), excusée  
Marcel MONGEAU (FSU et sympathisant(e)s),  
Alexandre RIPOCHE (Syndicat CGT), excusé

## **Représentants élus des personnels IATOSS**

### **Secteur 1**

Cédric BEUCHER (Tous ensemble pour une université vraiment fédérale et fédératrice SGEN CFDT), excusé  
Patrick PIERA (SNPTES)

### **Secteur 2**

*Siège vacant (UNSA Education),*  
José BUOSI (Ensemble autrement),

### **Secteur 3**

Eric DELEAGE (CGT FERC), excusé a donné procuration à M. Soumet  
Olivier HELIES (SNPTES), excusé

### **Secteur 4**

Philippe ANSON (Syndicat CGT),  
Patrick LABATUT (Ensemble pour la ComUE), excusé

### **UFTMiP**

Catherine GADON (SNPTES), excusée a donné procuration à P. Piera  
Clément VARENNE (UNSA Education),

## **Représentants élus des usagers**

### **Secteur 1**

Hugues ONEDA (Bouge ta fac avec l'AGEMP), excusé  
Edouard DANGLADE (UNI), excusé

### **Secteur 2**

Emmanuel RENAUD (UNEF), excusé  
Thomas MACABIAU (UNI), excusé

### **Secteur 3**

Antoine COMBY (UNEF), excusé

Esther FABRE (Bouge ta fac avec l'AGEMP), excusée

### **Secteur 4**

Hichem SAHRAOUI (La Communauté des étudiants),

Haby KANE (La Communauté des étudiants), excusée

### **Représentants des étudiants en formation doctorale**

Thomas BERTRAND (Rassemblement des doctorants toulousains), excusé

Rémi PRADALIER (Défense et droits des doctorants), excusé

### **Membres du Conseil d'Administration avec voix consultative**

Benoît DELAUNAY, Recteur, Chancelier des Universités, excusé

Patricia ROMANA, Agent Comptable de l'UFTMiP, excusée

Sabine FOULON Direction de l'Enseignement Supérieur du Rectorat

### **Invités permanents sans voix délibérative**

Odile JANKOWIAK-GRATTON, DGS de l'UFTMiP

Claude MARANGES, Directeur du DFVE,

Fabrice DUMAS, Directeur du DREI,

Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV, excusé

Maud LE HUNG, Directrice du DRSU,

Hervé LUGA, vice-président Numérique, excusé

Christian LIBEROS, commissaire aux comptes, excusé

### **Invités occasionnels sans voix délibérative**

Hélène CALMES, Inserm, excusée

Stéphanie LAVIGNE, TBS,

Geneviève CAMPAN, CNES, excusée

Jérôme DELORMAS, Isdat, excusé

Pierre DUFRESNE, SATT, excusé

Jean-Denis FALISE, ICAM, excusé

B. GIRARD, IRT St Exupéry,

Muriel ROTH, CREPS, excusée

Pierre Benoit JOLY, INRAE,

Florence MORINEAU, IRD, excusée

Marc PENAUD, CHU de Toulouse, excusé

Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication, excusée

Catherine ROUSSY, Directrice du SICD,

Colomba DUSSART, Service Affaires Juridiques et Institutionnelles Jean-

Marc SOULAT, Directeur du Simpms,

Stéphanie PIERRON, Directrice du SPMG, excusée

Milène DURO, Directrice opérationnelle du DREI, excusée

Béatrice QUEULIN, responsable du service des ressources humaines

Lola LE MOIGN, adjointe DRSU, excusée

Séverine DAIGNAN, service RH

Matthieu RIGAIL, service SNUT

Nicolas VIALET, ANITI

Corine JOFFRE, ANITI

Florie BOY, Media d'Oc

1. <i>Modification des modalités de délibération à distance du Conseil d'administration de l'UFTMiP</i>	
P. Raimbault	<p>Lors du dernier conseil d'administration nous avons soumis une délibération pour permettre à ce dernier de se réunir à distance. Dans cette version adoptée par le conseil d'administration nous n'avions pas évoqué le cas des conseils d'administration qui peuvent se dérouler avec un vote à main levée et avec des méthodes d'identification visuelle.</p> <p>Ajout à l'article 3.2 d'un paragraphe permettant d'identifier visuellement les participants au conseil d'administration et à l'article 3.4 un paragraphe précisant les diverses possibilités de vote (à main levée, par sondage anonyme ou vote sécurisé et anonyme).</p> <p>Par ailleurs, le conseil d'administration du 26 juin a souhaité limiter l'usage des délibérations à distance pour le reste du mandat du présent conseil d'administration. Or compte tenu des circonstances sanitaires qui se profilent, cela veut dire que si nous voulons pouvoir organiser des conseils d'administration à distance après les élections de fin novembre nous en serions empêchés et nous risquons de gripper les instances de l'UFTMiP.</p> <p>Il est proposé cette nouvelle délibération pour permettre au conseil d'administration de se réunir en distanciel, étant rappelé que cette possibilité juridique n'est pas issue d'un texte ponctuel lié à la crise COVID mais de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial qui permet ce type de réunion en temps normal.</p>
M. Soumet	<p>On s'installe dans un système ou une solution de facilité. Il souhaite le présentiel hors période de confinement.</p>
P. Raimbault	<p>Bien entendu, il sera préféré le présentiel mais il est souhaitable de ne pas s'empêcher de se réunir en distanciel quand les circonstances exceptionnelles l'exigent afin de permettre la continuité des instances.</p>
M. Soumet	<p>Si les conditions sanitaires se lèvent pouvons-nous être surs que les réunions se feront en présentiel ?</p>
P. Raimbault	<p>Le présentiel est prioritaire quand les conditions le permettent, notamment pour le conseil d'administration du 11 décembre (élection à la présidence et vote du budget). Il est néanmoins à noter que certaines personnes sont demandeuses de modalités en distanciel.</p>
A-C Prats	<p>Il ne faut se contenter du « on attend la fin du confinement ». Il faut prévoir une formule intermédiaire « présentiel + distanciel ».</p>
H. Sahraoui	<p>Pourquoi ne pas amender l'article 2.2 en ajoutant la possibilité de faire du comodal ?</p>
T. Alcouffe	<p>Il pense que ce serait bien de prévoir du comodal (forme d'hybridation).</p>

P. Raimbault	Il propose la solution suivante c'est que dès lors qu'il y a confinement nous serons en total distanciel. S'il n'y a plus de confinement nous nous efforcerons de mettre en place des modalités hybrides pour permettre la participation maximale. C'est un objectif qui peut être partagé par tous. Pour le conseil d'administration du 11/12 où aura lieu le vote à la présidence nous sommes tenus de trouver une solution adaptée permettant cette élection.
A. Blanchet	L'avantage du distanciel est de permettre aux gens d'éviter les déplacements (avantage écologique) mais pour le vote à distance on évoque des outils magiques qui vont le permettre ou un huissier qui va vérifier. On sait que les votes à distance posent des questions de sécurité.
P. Raimbault	Quand on évoque l'huissier c'est pour sécuriser un maximum les choses. Si les circonstances permettent un vote à l'urne ce sera fait.
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV<sup>1</sup> :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
<b>2. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 6 novembre 2020</b>	
	Pas de remarques.
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV<sup>2</sup> :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
<b>3. Point sur les activités de l'UFTMiP</b>	
P. Raimbault	<i>Cf. PWP n°1 présenté en séance</i>
M. Soumet	Concernant le Datacenter quel est le contenu de ce qui a été remis le 30/10 ? Quel est l'arbitrage par rapport à Montpellier ?
H. Luga	Base équilibrée entre Toulouse et Montpellier. Le projet contient deux centres avec deux équipes et le datacenter coordonne les deux centres. Périmètre global du projet complet au niveau du catalogue des services qui a été construit avec les DSI toulousains et montpelliérains ainsi que Perpignan et Nîmes : cela touche aux aspects de l'informatique de gestion et informatique scientifique + offre pédagogique.
M. Soumet	L'injonction du ministère semblait être un seul centre physique. Y-a-t-il eu un changement du ministère à ce sujet ?
H. Luga	Il y a eu une médiation du recteur ESR. En février on était sur un projet uni localisation qui

<sup>1</sup> Ne prend pas part au vote

<sup>2</sup> Ne prend pas part au vote

	aurait entraîné un départ de notre partenaire montpelliérain et la médiation a incité à une bilocalisation. Ce projet présenté ainsi à la DGRI semble avoir été accueilli favorablement.
T. Alcouffe	Il indique que ces informations présentées à ce conseil d'administration l'intéressent pour lui permettre dans ses propres interfaces d'apporter un poids assez dynamique et demande le PWP.
P. Rimbault	Il profite de cette intervention pour informer le conseil d'administration que M. Alcouffe prend la suite de M. Le Queau à l'ONERA. Il indique que, bien entendu, les PWP seront diffusés à la suite du conseil d'administration. Il précise également que concernant le CPER, il y a eu beaucoup d'interrogations sur le glissement du calendrier. Le préfet a enfin reçu son mandat de négociation et nous devrions avoir une signature d'ici la fin de l'année permettant d'avoir identifié de grandes thématiques à défaut du détail des projets avec une instruction plus poussée et complète en 2021. Les projets les plus matures pourraient démarrer en 2021. Un AAP Equipex + permettra de financer de grands équipements candidats. Si les projets du site sont lauréats cela permettrait de dégager des financements du CPER au profit des autres projets.
J-L Chauzy	Le CESER va recevoir le SGAR et le DGS de la Région sur ce sujet. Nous sommes amenés à faire une première proposition à la région le 17 décembre pour alimenter leur maquette. Les signatures auraient dû normalement intervenir en juin 2021 ; les élections régionales seront reportées. Ils souhaitent que l'UFTMiP puisse se prononcer sur les projets du site qui peuvent être proposés.
P. Rimbault	Sur le volet équipement du CPER un gros travail collectif a été mis en place en amont. Certes cela n'a pas permis de rentrer dans l'enveloppe convenue mais cela a permis de construire le travail pour les propositions de financement.
<input type="checkbox"/> Vote <input checked="" type="checkbox"/> Info	
<b>4. Information sur le transfert du SGE à l'UFTMiP</b>	
O. Jankowiak-Gratton	<i>Cf. PWP n°2 présenté en séance</i>
H. Sahraoui	La Chancellerie va être dissoute en 2021 ? pendant ce temps le SGE sera rattaché au rectorat ?
P. Rimbault	Un décret va être pris pour retarder la dissolution de la Chancellerie afin de tenir compte de cette situation.
<input type="checkbox"/> Vote <input checked="" type="checkbox"/> Info	
<b>5. Calendrier des élections au Conseil d'administration</b>	
C. Dussart	<i>Cf. PWP n°3 présenté en séance</i> Pas de remarques
<input type="checkbox"/> Vote <input checked="" type="checkbox"/> Info	

<b>QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES</b>	
<b>6. Cotisation des établissements membres et associés 2020</b>	
O. Jankowiak-Gratton	Elle présente le tableau des cotisations pour 2020 qui, globalement, maintient ce qui a été fait les années précédentes avec l'ensemble des établissements concernés.  Pas de remarques
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV<sup>3</sup> :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇒ Approuvé à l'unanimité</b>
<b>7. Budget rectificatif n°1</b>	
D. Vie	<i>Cf. PWP n°4 présenté en séance</i>  Présentation du budget rectificatif n°1 qui a fait l'objet d'une décision conformément à la délégation accordée au président. Prise en compte de la crise Covid et de son impact sur les activités.  Pas de remarque
<input type="checkbox"/> Vote <input checked="" type="checkbox"/> Info	
<b>8. Dispositif d'intéressement ANITI</b>	
P. Raimbault	<i>Cf. PWP n°5 présenté en séance</i>
C. Giraud	Il s'agit-il d'un intéressement pour l'ensemble des personnels y compris ceux qui ne sont pas ceux de l'UFTMiP ?
P. Raimbault	Oui
C. Giraud	Les personnes de l'UFTMiP doivent demander une autorisation de cumul ?
P. Raimbault	Ça dépend de l'employeur : certains passent par ce dispositif et d'autres comme le CNRS ont choisi une autre voie. On est sur un dispositif mis en place en lien avec les établissements intéressés.
P. Piera	Est-ce que qu'il y a des administratifs pris dans ce dispositif, notamment les personnels de soutien ?
P. Raimbault	Il y en a 5 au sein d'ANITI, mais ils ne sont pas concernés par le dispositif. Il rappelle que ce dispositif a été mis en place prioritairement pour générer une attractivité pour les chercheurs vers les chaires notamment pour capter des chercheurs étrangers qui pouvaient être intéressés par les autres IA en France. Donc c'est eux à ce stade qui sont la cible.

<sup>3</sup> Ne prend pas part au vote

M. Soumet	La CGT est pour la réévaluation des salaires dans la recherche pour tous les personnels et ils ne sont pas pour des dispositifs de primes ou d'intéressement, par conséquent ils ne voteront pas pour cette proposition.
R. Guivarch	Comment se positionnent ces montants notamment par rapport à la PEDR ? Cela peut se cumuler avec d'autres primes ?
P. Raimbault	C'est possible mais avec des plafonnements.
R. Guivarch	Il y a aussi des supports d'ATER qui sont prévus et pourrait-on avoir une présentation dans un prochain conseil d'administration du process d'attribution de ces postes.
P. Raimbault	On pourra présenter prochainement la méthode de renforcement des équipes. On a recruté des chercheurs et post doctorants sur les fonds ANITI. Ils ont tous des charges d'enseignements redonnés aux établissements. Il y a aussi des postes d'ATER sur ANITI pour renforcer les forces d'enseignement dans les établissements.
C. Varenne	Ce dispositif va demander beaucoup de travail par l'ensemble des équipes de l'UFTMiP. Pour sa part il suivra l'avis du CT et ne prendra pas part au vote car on ne peut être juge et partie. Cela a été monté par des personnels de l'UFTMiP, mais qui ne sont pas concernés.
P. Piera	Il ne votera pas pour ce dispositif par esprit de soutien à l'équipe administrative qui ne profite pas du dispositif.
	<b>NPPV :1- Contre : 4 - Abstentions : 3 ⇨ Approuvé</b>
	<b>9. Dispositif de soutien de ANITI à des événements scientifiques et des événements de culture scientifique</b>
N. Vialet	<i>Cf. PWP n°5 présenté en séance</i>
C. Giraud	2 000 € c'est un plafond assez bas par rapport aux projets.
N. Vialet	Il y aura plusieurs types d'évènements : il y aura les évènements portés directement par ANITI et qui bénéficieront d'un soutien bien plus important et ceux qui sont plus à l'initiative des personnels et c'est ceux qui sont concernés par les 2000€. Ce montant est basé sur un <i>benchmark</i> sur les pratiques habituelles dans ce type d'activités.
H. Sahraoui	Il est important que des étudiants, élèves ingénieurs ou doctorants soient également associés et il est surpris qu'il n'y ait pas de place prévue pour eux ainsi qu'une diffusion de l'évènement sur ce public là en particulier.

N. Vialet	Cette remarque est intéressante et mérite d'être prise en compte dans les critères d'évaluation par le comité scientifique.
P. Raimbault	Il partage cette réponse et ce sont toutes les chaires qui ont des doctorants et nous cherchons également à attirer des étudiants dans les masters et évidemment on va partager avec l'ensemble de ces communautés
Y. Barbaux	Sur le plafonnement de 2 000 € il faut prévoir une souplesse, notamment en cas d'événement international, en cas d'attractivité et de notoriété de l'événement d'ANITI.
N. Vialet	Nous avons un budget dédié à ce type d'évènement et dans ce cas on basculerait sur un autre dispositif.
P. Raimbault	Ce dispositif est là aussi pour ajouter de la souplesse dans la gestion d'ANITI ; ce seront souvent des subventions qui seront versées dans ce cadre et c'est pour éviter de devoir passer à chaque fois par une délibération.
S. Rose	Il y a de l'IA prévu également dans les projets de cette année de la MUFAMEX et un financement complémentaire sur ce type d'évènements pourrait être prévu ; elle prendra contact avec N. Vialet.
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
<b>10. Dispositif de bourses pour des étudiants en Master 1 et Master 2 candidats au sein de la Graduate School ANITI</b>	
N. Vialet	<i>Cf. PWP n°6 présenté en séance</i>
H. Sahraoui	Y-a-t-il dans la composition du comité un représentant étudiant ?
N. Vialet	A ce jour il n'y en a pas.
H. Sahraoui	Est-ce envisagé ?
P. Raimbault	Nous allons relayer à la Graduate School cette suggestion car ce serait intéressant d'avoir un regard des étudiants dans ce comité.
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
<b>11. Adhésion à l'ENSAP et dématérialisation du bulletin de paye</b>	
O. Jankowiak-Gratton	<i>Cf. PWP n°7 présenté en séance</i> Il s'agit de la dématérialisation de la paye pour les agents. Ces derniers y ont déjà accès depuis mars 2020.

H. Sahraoui	Qu'en est-il des agents qui demandent des bulletins de salaire sous format papier uniquement et les agents qui se trouvent en zone blanche, peuvent-ils continuer à obtenir leur bulletin sous forme papier ?
O. Jankowiak-Gratton	Oui exceptionnellement l'agent pourra l'obtenir de la part des SRH.
C. Varenne	On votera pour, afin de suivre l'avis favorable du CT.
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
<b>12. Tarifs de Médiad'Oc</b>	
F. Boye	Cf. PWP n°8 présenté en séance Pas de remarques
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV:0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
<b>13. Tarifs du SIMPPS : participations aux dépenses du SIMPPS et tarifs des prestations</b>	
J-M. Soulat	Cf. doc. diffusé
H. Sahraoui	Il regrette qu'il n'y ait pas de site internet commun du SIMPPS ainsi qu'un système de RDV en ligne pour rencontrer un psychologue, infirmière etc...
P. Raimbault	Il y a une page du SIMPPS sur le site de l'UFTMiP quant au rdv en ligne cela a été mis en place pendant le confinement et il a demandé à ce que ce dispositif soit pérennisé. C'est aussi lié au système d'information que l'on va s'efforcer d'améliorer.
J-M. Soulat	Nous travaillons sur le cahier des charges pour renouveler notre système d'information qui s'est avéré déficient et ce système de prise de rdv sera mis en place.
D. Froment	Nous avons commencé un travail avec l'UFTMIP et le SIMPPS pour que l'étudiant qui souhaite un RDV puisse facilement s'orienter car parfois nous avons des doublons entre nous et il faut harmoniser et mutualiser certains process.
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>

	<b>14. Tarifs du SIMPPS : actions de prévention conférencier</b>
J-M. Soulat	<i>Cf. doc. diffusé</i> Pas de remarques
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
	<b>15. Tarifs du séminaire des Doctoriales Occitanie 2020-2021</b>
C. Varenne	<i>Cf. doc. diffusé</i> Pas de remarques
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
	<b>QUESTIONS ADMINISTRATIVES</b>
	<b>16. Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des agents BIATSS</b>
O. Jankowiak-Gratton	<i>Cf. PWP n°9 présenté en séance</i>
R. Guivarch	Il imagine que ce travail a été aussi mené dans les autres établissements : y-a-t-il eu concertation ?
O. Jankowiak-Gratton	Il existe un réseau des responsables RH et il y a eu des échanges sur ces questions entre eux. Les lignes n'ont pas été élaborées de façon identiques dans les établissements car nous n'avions pas l'objectif de généraliser le même schéma toutefois il y a assez peu d'options possibles en matière de mobilité donc cela ne devrait pas beaucoup diverger d'un établissement à l'autre.
C. Varenne	Ces lignes directrices ont été travaillées à plusieurs reprise dans le cadre d'un GT avec le Comité technique et il votera en faveur de ce projet.
P. Anson	Il est favorable à ce dispositif. Cela ne concerne-t-il que les personnels de l'UFTMiP ou est-ce que cela concerne l'ensemble des personnels du site ? Il est par ailleurs dommage qu'il n'y ait que le rapprochement de conjoint et non le cas du rapprochement kilométrique dans une optique écologique et développement durable.
O. Jankowiak-Gratton	Sur le deuxième point, nous nous sommes tenus à la réglementation et aux cas qui y sont cités. Sur le premier point elle rappelle que ce dispositif est appliqué par l'employeur or nous ne sommes pas employeurs des personnels des autres établissements, par conséquent ces lignes ne s'appliquent qu'aux personnels de l'UFTMiP.
P. Anson	C'est regrettable car on veut faire une grande université de Toulouse et c'est dommage que les personnels ne puissent faire une mobilité sur l'ensemble des établissements du site.

P. Piera	Il précise qu'il y a quand même une obligation de publication des postes vacants ce qui permet aux personnes du site d'en avoir connaissance.
P. Rimbault	C'est une pratique qui est ancrée depuis longtemps au sein de l'UFTMiP
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
<b>17. Désignation d'un(e) directeur (rice) adjoint(e) du SIMPPS</b>	
J-M. Soulat	<i>Cf. doc. Diffusé</i>
P. Rimbault	L'articulation avec les différents établissements est primordiale. Cette personne permettrait de la faciliter.
H. Sahraoui	Y-a-t-il eu une lettre de candidature du docteur Desjours ?
J-M. Soulat	On ne l'a pas formalisé sous forme d'une lettre de candidature puisqu'il y n'a eu qu'une seule candidature.
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV :0- Contre : 0 - Abstention : 1 ⇨ Approuvé</b>
<b>18. Groupement d'achats portant sur des prestations juridiques</b>	
C. Dussart	<i>Cf. doc. Diffusé</i> Pas de remarques
<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> Info	<b>NPPV :0- Contre : 0 - Abstention : 0 ⇨ Approuvé à l'unanimité</b>
<b>19. Information sur le prix Pépite 2020</b>	
C. Maranges	<i>Cf. doc. Diffusé</i> Pas de remarques
<input type="checkbox"/> Vote <input checked="" type="checkbox"/> Info	
<b>20. Liste des conventions</b>	
	<i>Cf. doc. Diffusé</i> Pas de remarques
<input type="checkbox"/> Vote <input checked="" type="checkbox"/> Info	
<b>21. Questions diverses</b>	
P. Rimbault	Signale le deuxième tome de l'histoire de l'Université de Toulouse à l'époque moderne auquel ont participé plusieurs collègues. Il félicite Caroline Barrera et Patrick Ferté qui ont codirigé cet ouvrage, que l'on trouve auprès des éditions

P. Raimbault et J. Sourisseau	<p>pyrénéennes</p> <p>Point sur le dispositif DILAMI (apprentissage du français pour les migrants).</p> <p>Passage cette année à deux DU passerelles à l'UPS et l'UT2J qui permettent de faciliter la transition aux personnes qui arrivent de l'étranger et qui les aident à améliorer la maîtrise de la langue française et leur permettent de s'inscrire dans des formations universitaires. Il y a aussi un parcours d'accompagnement mis en place avec UT1C aussi. Il est maintenant bien visible et bénéficie toujours d'un soutien financier de la Région.</p> <p>Elle remercie les universités et notamment C. Mascala et JM Broto qui mettent à disposition des ordinateurs recyclés. Il y a 60 inscrits et l'enseignement continue.</p>
H. Sahraoui	<p>C'est le dernier conseil d'administration de cette mandature. Il souhaite remercier l'ensemble des administrateurs et la présidence de l'UFTMiP ainsi que Mme Dussart avec qui nous avons beaucoup échangé au cours de ces deux années. Il souhaite réaffirmer l'attachement que les élèves ingénieurs ont pour l'UFTMIP comme ils l'ont indiqué à l'HCERES. Pour eux c'est une université qui est fondamentale pour mettre en place des interactions entre les établissements de la région. Il souhaite une bonne continuation.</p>
P. Raimbault	<p>Il remercie aussi les administrateurs pour leur présence, leur implication et les débats de bonne tenue qui ont été menés dans cette instance. Nous comptons aussi sur vous pour mobiliser les collègues et étudiants pour déposer des listes dans les temps pour les prochaines élections.</p>
C. Varenne	<p>Au nom de tous les personnels de l'UFTMiP, il remercie les administrateurs qui participent par leur vote à ce que les actions de l'UFTMiP soient mises en place. Il remercie par ailleurs P. Raimbault car cette présidence a permis d'avancer sur de nombreux sujets en particulier pour les personnels.</p>